



PROCEDURE D'INSCRIPTION

Courriel :
dp-0830053G@ac-nice.fr

INTENDANCE

212, Rue Amiral Jaujard
BP 1404
83056 Toulon cedex

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire ou réinscrire votre enfant au Lycée Dumont d'Urville - Toulon

Procédure :

Je télécharge le fichier
Je l'ouvre avec ACROBAT READER pour pouvoir le compléter
J'enregistre le fichier complété pour pouvoir le transmettre

Je peux signer le document (en insérant ma signature)
Vous pouvez insérer votre signature avec le logiciel gratuit
« ilovepdf.com »

Je ne peux pas le signer numériquement :

1°) je coche la case du document prévue à cet effet

2°) j'opte pour imprimer mon document et le signer en dernier recours

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LES FAMILLES

L'intendance (bâtiment H) est ouverte tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 14h.
Mail : dp-0830053g@ac-nice.fr

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, **il doit être inscrit.**

Les documents d'inscription sont en libre-service dans le sas d'entrée de l'intendance. Vous pouvez les remplir en ligne après les avoir téléchargés sur le site internet du lycée

<https://lyceedumontdurville.fr/>

ou à défaut sur ATRIUM et les transmettre par mail ou courrier postal à l'adresse : INTENDANCE LYCEE DUMONT D'URVILLE – BP 1404 – 83056 TOULON CEDEX

Pour l'admission à l'internat, assurez-vous d'avoir l'accord de l'Administration avant de remplir le dossier d'intendance.

I – CAFETERIA

La cafétéria est gérée par un prestataire extérieur. Tous les usagers payent en direct leurs consommations.

II - RESTAURANT SCOLAIRE (demi-pension MIDI) ou INTERNAT (nuitée+repas)

INTERNAT : L'inscription à l'internat (**fiche n°6**) comprend les repas au restaurant scolaire et la chambre du 1^{er} jour de la rentrée scolaire au dernier jour du calendrier scolaire publié par le Ministère.

DEMI-PENSION

- **Du 01 au 30 septembre** tous les élèves qui souhaitent déjeuner s'inscrivent à la **PRESTATION** (**fiche n°2**). Libre fréquentation du restaurant scolaire le MIDI.
- **A compter du 1^{er} octobre**, possibilité de changer la prestation en **FORFAIT** (**fiche n°3**) engagement pour l'année scolaire. **Demi-pension au Forfait : DP3, DP4 ou DP5 avec jours fixes et non modulables, à choisir dans la semaine.** L'inscription au forfait implique que le repas est déjà réservé au restaurant scolaire pour les jours où l'élève est inscrit. *Cette fiche est à rapporter une semaine avant le 30 septembre.*
- **Après cette date**, les désinscriptions ou modifications sont envisageables une semaine avant la fin du trimestre comptable pour le trimestre suivant. Fournir la nouvelle fiche d'inscription pour la formule choisie.

Pour toute inscription, joindre un relevé d'identité bancaire (Iban-Bic) et l'attestation CAF indiquant que vous avez perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire.

• TARIFS

Ils sont donnés à titre d'information et font suite à une délibération du Conseil Régional

• FACTURATION

- Internes ou DP au forfait : la facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués. Périodes comptables de facturation :
 - 1°) de la rentrée de septembre aux vacances scolaires de décembre
 - 2°) de la rentrée de janvier au 31 mars
 - 3°) du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.
- Prestation : Approvisionner le compte d'avance « REPAS ». Le solde est reporté d'une année sur l'autre.

Si vous souhaitez devenir EXTERNE : fiche n° 10

Les familles accueillant des **correspondants étrangers** qui sont scolarisés au lycée pour une durée déterminée (**fiche n°12**) : se renseigner à l'intendance – Accueil Caisse (modalités inscription au restaurant scolaire, et/ou à l'internat, muni de la convention d'échange scolaire).

• MOYENS DE PAIEMENT :

- 1 - Carte bancaire** au guichet ou via l'espace famille sur ATRIUM à partir de 1€ : les identifiants et codes d'accès sont fournis dès la rentrée scolaire, ou aux bornes Alise à partir de 10€
- 2 - Prélèvement automatique pour les forfaits uniquement** : 3 prélèvements par trimestre (échancier envoyé par mail au demandeur). Après mise en place, reconduction automatique sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit (**fiche N°5 – mandat de prélèvement SEPA** à déposer à l'intendance avec le **R.I.B** correspondant).

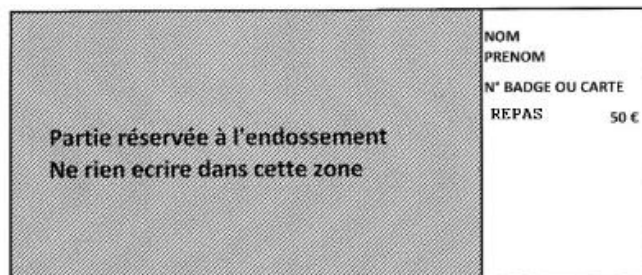
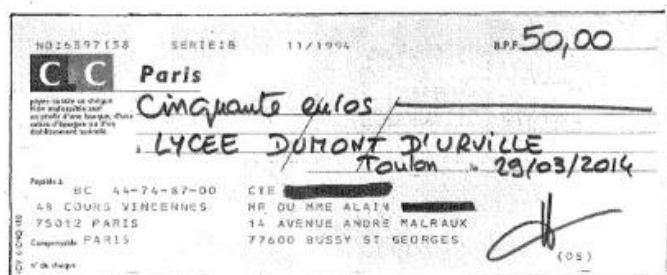
3 - **Virement** sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public

IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)

4 - **Chèque** à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes selon modèle :

RECTO CHEQUE

VERSO CHEQUE



5 – Espèces **UNIQUEMENT** au **GUICHET** contre reçu

- **IDENTIFICATION ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

La biométrie : identification par contour de la main est **SUPPRIMEE à compter du 1^{er} septembre 2023** et est **remplacée** par un système de **QRCODE** pour tous.

Pour ceux qui ont déjà une **carte magnétique d'accès au self** : elle reste en vigueur

L'élève qui se présente au restaurant scolaire sans sa carte magnétique, doit obligatoirement passer à l'intendance pour obtenir une autorisation de passage.

En cas de **perte, vol ou détérioration**, la carte magnétique sera facturée. Quant au QRCODE il est facturé dans les mêmes conditions ainsi qu'en cas d'**OUBLI**.

Vote Conseil d'Administration du 17/05/2023 : 6.00€

- **ESPACE FAMILLE**

Un espace est dédié aux familles via ATRIUM. Les parents des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant. Sauf cas exceptionnels, ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

- **BOURSE NATIONALE DES LYCEES (concerne uniquement les élèves prébac)**

Deux possibilités s'offrent aux familles percevant la bourse nationale des Lycées :

Forfait Demi-Pension ou Internat	Dans le cas, où l'enfant est inscrit au forfait, le montant de la facture est automatiquement déduit de la bourse. Chaque fin de trimestre, le titulaire de la bourse nationale des lycées en perçoit le solde créditeur sur le compte bancaire dont il a remis un RIB à son nom.
Prestation	Si l'enfant est inscrit à la Prestation, vous pouvez demander le rechargement de son compte d'avance par prélèvement sur le montant de la bourse en remplissant le cadre prévu à cet effet sur la fiche n°2 (pour les nouveaux entrants, fournir copie de la notification d'attribution de droits que vous avez reçue pour l'année scolaire en cours). <u>Cette demande est à renouveler chaque début d'année scolaire en remplissant une nouvelle fiche n°2.</u>

N.B. Éléves boursiers post bac : le montant du forfait DP ou de l'internat ne pourra pas être déduit de la bourse étudiant. La bourse est versée directement à l'étudiant par les services du CROUS.

- En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de facture, à contacter les services d'intendance, afin de mettre en place un échéancier ou une aide adaptée.
- Au moment de l'inscription, fournir à l'Administration, une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance. Signaler tout changement à L'Administration.
- **Le règlement intérieur du service hébergement est publié sur le site internet du lycée et à défaut sur ATRIUM.**

TARIF* DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT

Trimestre septembre à décembre 2023 suite à changement calendrier scolaire

Périodes	Elèves du Lycée DUMONT D'URVILLE							Elèves des Etablissements mutualisés (BONAPARTE, CISSON, CLARET, PARC ST JEAN, A-S. PIC)		
	Repas (petit-déjeuner,déjeuner,diner) et nuitée			Repas du midi du lundi au vendredi				Repas (petit déjeuner, diner) et nuitée		
	Du lundi midi au samedi matin		Du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin	FORFAIT avec jours fixes choisis				Demi-Pensionnaire à la PRESTATION	FORFAIT SEMAINE du lundi soir au samedi matin	FORFAIT SEMAINE+DIMANCHE du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin
	Forfait interne-externé	Forfait interne semaine	Forfait interne semaine + dimanche	5 Jours	4 Jours	4 Jours Boursier	3 Jours	SELF**		
	Sans nuité	Avec nuité	Avec nuité	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix du repas débité à chaque passage	Prix	Prix
04 au 30 septembre 2023				Prestation	Prestation	Prestation	Prestation			
1er octobre au 22 décembre 2023	532,48 €	666,58 €	805,86 €	166,57 €	142,70 €	138,44 €	109,43 €	4,20 €	399,94 €	483,20 €

*Les prix des forfaits peuvent évoluer selon le nombre de jours de fonctionnement et sont donnés à titre d'information

**Tarif accessible par l'ouverture d'un compte avec une avance d'au moins 10 repas soit 42 €. Ce compte doit être suffisamment approvisionné pour permettre l'obtention du plateau-repas.



FICHE DE RENSEIGNEMENT INTERNAT- 2023 / 2024

LYCEE DUMONT d'URVILLE

212 rue Amiral Jaujard-BP 1404
83056 TOULON

☎ : Lycée 04.98.00.15.15

☎ : Internat 04.98.00.15.53

☎ : Internat 04.98.00.15.04

@ : Internat dumont-internat@ac-nice.fr

Photo

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone portable :

Adresse mail de l'interne :

Numéro de sécurité sociale :

Etablissement 2023/2024 :

Classe 2023/2024 :

Véhicule : OUI NON Si oui, modèle et immatriculation :

L'interne dormira à l'internat le vendredi soir : OUI NON

L'interne **CPGE** dormira à l'internat le dimanche soir (FORFAIT 6 NUITS): OUI NON

Les élèves de 2ND, 1^{IER} terminale n'ont pas d'accès à l'internat le dimanche soir sauf cas exceptionnel sur demande

Nom du responsable légal 1:

et 2

Adresse 1 :

et 2

Tel 1 :

Tel 2 :

Mail 1:

et mail 2

Pratiques sportives ou culturelles (pendant les heures d'internat) :

Informations personnelles que vous jugerez utiles de porter à notre connaissance :

Cadre réservé aux CPE et AED :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat (site du lycée)

Signature du responsable légal :

Signature de l'interne :

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.



Engagement Financier à l'internat pour l'Année Scolaire 2023/2024

**(toute démission doit faire l'objet d'un préavis de 15 jours
au moyen de l'imprimé de démission de l'internat)**

Intendance
Service Hébergement - BP 1404
83056 TOULON CEDEX
Courriel : dp-0830053g@ac-nice.fr

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe 2023-2024 :

Scolarisé(e) au Lycée (cocher l'établissement d'origine) : DUMONT D'URVILLE

BONAPARTE CISSON CLARET PARC ST-JEAN A.S. PIC

autre :

Je choisis la formule d'internat (cocher la formule choisie qui vous engage pour l'année scolaire) :

Forfait interne semaine

OU

Forfait interne semaine+dimanche

(réservé aux étudiants)

La facture est calculée sur le forfait choisi par le responsable financier et payable dans les délais indiqués.

Pour les élèves du Lycée DUMONT D'URVILLE elle est envoyée sur l'adresse mail donnée à l'Administration ou distribuée à l'élève par le Professeur Principal.

Pour tous les autres élèves les factures sont établies par l'établissement d'origine.



Accès au restaurant scolaire par carte ORCODE : Dispositif unique ne peut se dupliquer.

Le premier QRCODE est gratuit

En cas d'oubli, de perte ou de vol, le nouveau QRCODE est payant

6.00€ vote C.A. du 15/05/2023

Cadre réservé à l'Administration

N°

J'ai bien pris connaissance du Règlement du Service d'Hébergement et m'engage à le respecter.

A, le

Nom, prénom **du responsable financier**

signature **du responsable financier***

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/ Internat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Lycée Dumont D'Urville à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Lycée Dumont D'Urville. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT DU CREANCIER SEPA**FR 45 ESD 562964****NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :****CLASSE :****DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE DUMONT D'URVILLE

Adresse : 212 RUE AMIRAL JAUJARD
BP 1404

Code postal : 83056 CEDEX

Ville : TOULON CEDEX

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				()
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel :

Signé à : (ville)

Le (JJ/MM/AA)

Signature :

--

S'il m'est impossible d'insérer ma signature numérique, je coche ici
pour engagement contractuel de ma part.

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Lycée Dumont D'Urville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Lycée Dumont D'Urville.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



DEMISSION DE L'INTERNAT

Veuillez respecter un **préavis de 15 jours** avant la date de départ de l'internat.

Partie 1 à remplir par la famille

Nom de l'élève:

Prénom :

Classe : Chambre : Elève du Lycée :

Dumont d'Urville Bonaparte Cisson Claret Lycée du Parc St-Jean
 Lycée Anne-Sophie Pic Autre (préciser lequel) :

Ma dernière nuit à l'internat sera le :

(Veuillez indiquer la date de la dernière nuit d'occupation de la chambre - le petit-déjeuner du lendemain matin est compris dans la facturation).

La clé n° **de ma chambre** sera remise **à l'intendance contre reçu**, le dernier jour de présence après avoir signé l'état des lieux avec le CPE ou l'AED présent.

POUR LES ELEVES DU LYCEE DUMONT D'URVILLE UNIQUEMENT

A compter de la fin du préavis de 15 jours, je deviens :

- Externe
- Demi-pensionnaire : remplir la fiche correspondant à votre choix et la transmettre au service d'intendance. *Les imprimés sont disponibles sur le site internet du lycée, ATRIUM ou en libre service à l'intendance.*
- Autre :
- Descolarisé de l'établissement (veiller à être en règle avec le service de scolarité, l'intendance et le CDI).

(POUR LES ELEVES DES AUTRES ETABLISSEMENTS : Vous devez informer votre établissement d'origine de votre démission)

à , le

Signature de l'élève majeur ou de son responsable financier* :

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique
je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

Partie 2 à remplir par l'Administration - Vu l'A.E.D. ou le C.P.E. Nom

Toulon, le **(date de réception du document par l'AED ou le CPE*)**.....

Signature et tampon de l'A.E.D. ou du C.P.E. :

() Ce document est établi en double exemplaire visé par l'A.E.D. ou le CPE et l'élève transmettra immédiatement ce document au service d'Intendance pour arrêter la facturation et changer sa qualité.
En cas de non-respect du préavis, la date retenue pour le calcul de la remise d'ordre est celle indiquée par l'A.E.D. ou le CPE +15jours (en cas d'envoi postal, le cachet de la poste fait foi).*

Cadre réservé à l'intendance

Document reçu à l'intendance le :

Préavis du..... au..... Respecté oui – non (barrer la mention inutile)

R.O. du..... au..... nombre de jours montant :

Observations :

Partie 1 à remplir par la famille



Intendance

 Service Hébergement

 83056 Toulon cedex

 Courriel :

dp-0830053g@ac-nice.fr

Je soussigné(e)

 demeurant à

ai l'honneur de solliciter une remise d'ordre en faveur de l'élève :

qualité : classe

pour le motif suivant* :

Quitte définitivement l'établissement le

Est absent depuis le et ne reprendra pas avant le

A été absent du au

Est devenu EXTERNE le

Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

* remplir la ligne correspondante à la situation du demandeur

Fait à , le

 Signature du **responsable financier** de l'élève* :

**Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

NOTA : La remise d'ordre est une remise sur le montant des frais scolaires de pension ou de demi-pension qui peut être accordée à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent. Ces remises peuvent être accordées de plein droit ou sous condition :

Remises d'ordre accordées de plein droit :

- a) Elèves renvoyés par mesure disciplinaire pour une durée de plus de 1 jour
- b) Fermeture du service de restauration pour cas de force majeure
- c) Sortie ou voyage scolaire, stage, concours blanc
- d) Changement d'établissement en cours de trimestre
- e) Certificat médical à partir de 5 jours consécutifs (à joindre)

Remises d'ordre accordées sous condition à la demande de la famille pour un motif dûment justifié :

- a) Convocation examen ou concours
- b) Événement religieux
- c) Changement de catégorie en cours de trimestre en dehors des dates prévues au règlement intérieur

Partie 2 réservée à l'Administration

L'élève.....

- A quitté définitivement l'établissement le
- Est absent depuis le.....et serait signalé s'il reprenait avant la fin du terme
- A été absent duau.....
- **Est devenu EXTERNE le**.....
- Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

Le.....

 ACCORDEE

 Le Chef de l'Etablissement,

CALCUL DE LA REMISE D'ORDRE

Montant de la remise accordée :

- à rembourser à la famille
- à déduire de la créance